

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 12 juin 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 12^e jour du mois de juin 2023, à 19 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de soumission – TP-2023-09 - Réfection rue des Opales
2. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Réfection de la rue des Opales
3. Achats fonds de roulement
4. Octroi de contrat - Modules de jeux accessibles – Parc du Sous-Bois
5. Autorisation de dépenses - Plantation d'arbres – Domaine de la rivière
6. Période de questions
 - 6.1 Membres du conseil
 - 6.2 Public
7. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-06-151

1. Acceptation de soumission – TP-2023-09 – Réfection rue des Opales

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2023-09 | Réfection rue des Opales;

Considérant l'acceptation de la promesse d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) de la part du MAMH;

Considérant que huit (8) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Giroux et Lessard Ltée, pour un montant total estimé de 2 138 710,37 \$, taxes incluses, pour la réfection de la rue des Opales en 2023, et ce, selon les prix au bordereau et d'autoriser le maire et/ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à signer la convention d'aide nécessaire à l'octroi de l'aide financière.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1145*.

2023-06-152

2. **Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Réfection de la rue des Opales**

Considérant les travaux de réfection de la rue des Opales;

Considérant que la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant les demandes de prix effectuées par le greffier-trésorier adjoint ;

Considérant l'offre de prix provenant du Groupe GÉOS;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux au Groupe GÉOS pour un montant de 25 179,53 \$ taxes incluses, selon le prix estimé au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1145*.

2023-06-153

3. **Achats fonds de roulement**

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service des loisirs et de la culture;

Considérant la liste soumise au conseil ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service des loisirs et de la culture pour un montant total de 20 930 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2024 pour une période de trois (3) ans.

2023-06-154

4. **Octroi de contrat – Module de jeux accessible – Parc du Sous-Bois**

Considérant la volonté du conseil d'ajouter des modules de jeux accessibles aux citoyens ayant un problème de mobilité;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant la demande de prix;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'installation d'un module de jeux pour les utilisateurs à mobilité réduite dans le parc du Sous-Bois par la compagnie Atmosphère pour un montant total estimé à 32 695,58 \$, plus les taxes.

Le montant sera pris à même le *Fonds de parcs et espaces verts*.

2023-06-155

5. Autorisation de dépenses – Plantation d’arbres – Domaine de la rivière

Considérant les travaux effectués pour contrôler la renouée du Japon;

Considérant la recommandation de l’OBV Charlevoix-Montmorency afin de reboiser adéquatement les berges du Domaine de la rivière;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’autoriser la plantation d’arbres au Domaine de la rivière pour un montant estimé à 5 000 \$, plus taxes.

Cette somme sera prise à même l’excédent accumulé non affecté.

6. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun

De la part de l’assistance :

- Aucun

La période de questions a débuté à 19 h 04 et s’est terminée à 19 h 04.

2023-06-156

7. Levée de l’assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 04.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».